



PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 14 juin 2024

Extrait du registre des délibérations

**DELIBERATION N°2024-27**

Objet : Cession d'engins de l'EPCC par reprise (trois laveuses et un VE) et mise au rebut d'un VAE  
Rapporteur : M. Sébastien Arnaud

Exposé des motifs :

Considérant que les services techniques de l'EPCC souhaitent pouvoir se libérer des engins suivants ayant fait l'objet d'une reprise :

- les trois laveuses autoportées de marque KARCHER, Modèle BD40 RS BP pack, visées ci-après, ont été reprises par le titulaire du marché N°2024 090 :
  - N° série=010312 de 2015 ; 1087,6 heures évolutives,
  - N° série=010762 de 2016 ; 840,9 heures évolutives,
  - N° série=010296 de 2015 ; 480,4 heures évolutives.
- le véhicule électrique MEGA E-Worker immatriculé ED-703-RX de 07/2016, Série = VLGRNH9OFM2020142, a été repris par le titulaire du marché N°2024 080,

Considérant qu'en effet, ces engins sont remplacés par une solution plus efficiente et plus adaptée aux espaces traités. Que le montant global de ces reprises est de 3 000 € HT, soit :

- 500 € HT par laveuse, soit un total de 1 500 € HT,
- 1 500 € HT pour le véhicule électrique,

Considérant, par ailleurs, que le véhicule à assistance électrique (VAE) N°3 LAPIERRE OVERVOLT 400 de 2018 n'est plus fonctionnel ; Qu'en raison de l'arrêt de la fabrication des pièces détachées nécessaires à sa réparation, le VAE doit être mis au rebut et sorti de l'inventaire de l'EPCC Pont du Gard, sachant que sa valeur est complètement amortie.

Le Conseil d'Administration,

Après en avoir délibéré,

- ✓ Réforme les engins listés ci-dessus et acte leur sortie d'inventaire de l'EPCC Pont du Gard.
- ✓ Autorise le Directeur Général à mettre en œuvre les modalités d'exécution du présent rapport.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/06/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-030-448279844-20240614-2024\_27-DE

